

■ **Atelier du Maupas, architectes associés S.à r.l.**, à Lausanne (FOSC du 09.04.2003, p. 14). Statuts modifiés le 12 novembre 2003. Capital social porté de CHF 45'000 à CHF 48'000, la part de Monnier Simon étant portée de CHF 9'000 à CHF 12'000. Zimmermann Bruno qui n'est plus associé-gérant et dont la signature est radiée, cède sa part de CHF 9'000 à concurrence de CHF 3'000 à chacun des associés Baud Christian, Götz Andreas et Jeker André; la part de chacun est donc portée de CHF 9'000 à CHF 12'000.

Journal no 10966 du 20.11.2003
(02001584 / CH-550.0.170.767-2)